

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 4 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

**L'An deux mil vingt, le 10 février à vingt heures**, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOUILLON René, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Janine LE GOFF, Denis SIMON, Liliane GRASLAND, Isabelle GANZETTI-GEMIN, Carole LEGENDRE, Thierry STEPHAN, Arnaud BOISIVON, Florian PINEL, André CROCQ, Nicole GORREGUES, Thierry COADOU, Françoise JOULAUD, Nicole GILLOIS, Elisabeth SCHENREY, Cyril GUERILLOT, Katell AUTRET-CORMIER, Marc CHARTIER, Joëlle LIBOT, Bertrand PIQUET, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Patrick HINGANT, Christiane LE BOZEC, Philippe DENIER, Bruno TAKORIAN

**Excusés**: Patrice PIQUEREAU, Delphine DIOT-BERTHELOT

**Secrétaire de séance** : Thierry STEPHAN

### **BUDGET PARTICIPATIF - RESULTATS DU VOTE EN LIGNE**

### **DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – COMPTE RENDU**

### **17/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – LOT 8 MENUISERIES INTERIEURES – AVENANT N° 1**

### **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE**

### **18/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 ZAC DE LA TOUCHE – QUARTIER DE LA TOUCHE - CHOIX DU NOM DES RUES**

### **19/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES**

### **20/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - FRAIS DE GESTION**

### **21/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE - PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

### **22/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE - ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES**

### **23/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES**

### **24/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - SUBVENTION POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES, VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

**25/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET  
PARTICIPATIONS - PROJETS PÉDAGOGIQUES, VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

**26/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUE ET PRIVÉE SAINTE-ANNE -  
ACQUISITION DE LIVRES SCOLAIRES**

**27/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - GARDERIE PETIT MATÉRIEL ET  
JEUX**

**28/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - PARTICIPATION AU DEFICIT  
GARDERIE**

**29/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ECOLE PRIVEE SAINTE-ANNE - CONTRAT D'ASSOCIATION**

**30/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2019 - COMPTE DE GESTION 2019**

**31/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF  
2019**

**32/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2020 - AFFECTATION DU  
RESULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020**

**33/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2020**

**34/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2019 - COMPTE DE GESTION 2019**

**35/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**36/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2020**

**37/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET CŒUR DE VILLE 2019 - COMPTE DE GESTION 2019**

**38/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET CŒUR DE VILLE 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**39/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF CŒUR DE VILLE 2020**

**40/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020- POLE ENFANCE - PROPOSITIONS DE TARIFS 2020**

**41/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 – POLE JEUNESSE – PROPOSITIONS DE TARIFS 2020**

**42/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – TARIFS**

**43/2020 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – ADHESIONS 2020 - TARIFS**

**44/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – TRANSPORTS – TARIFS**

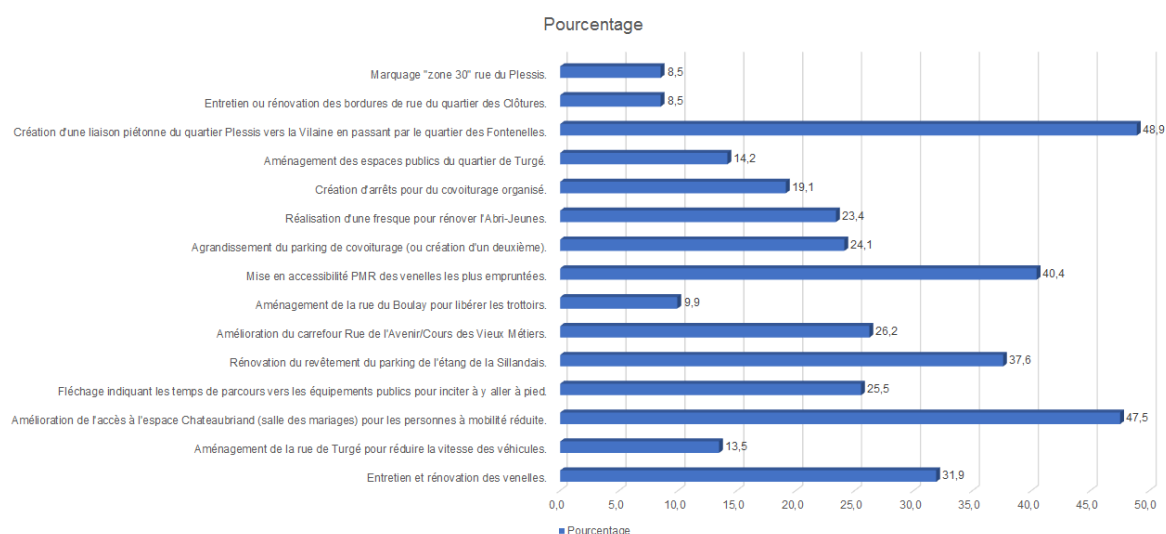
**45/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL – TRANSPORTS – TARIFS**

**46/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL ET FOYER JEUNES - VEILLEES – TARIF**

**47/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
DISPOSITIF SORTIR ! – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA POURSUITE DE CE  
DISPOSITIF DANS LA COMMUNE DE CHAVAGNE**

**BUDGET PARTICIPATIF - RESULTATS DU VOTE EN LIGNE**

Madame Katell Autret-Cormier a informé le Conseil municipal des résultats du vote en ligne du budget participatif 2020.



**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER –  
COMPTE RENDU**

**23 rue du Fer à Cheval – AA 159**

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître PINSON-SIBILLOTTE (35), a été reçue le 10 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 23 rue du Fer à Cheval, cadastrée AA 159, d'une contenance totale de 398m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

**5 rue Alfred de Musset – AA 488**

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître ANDRE (35), a été reçue le 12 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 5 rue Alfred de Musset, cadastrée AA 488, d'une contenance totale de 381m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

#### 1 avenue de l'Espérance – AA 367

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître PINGUET (35), a été reçue le 20 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 1 avenue de l'Espérance, cadastrée AA 367, d'une contenance totale de 498m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

#### Impasse Margot – ZE 0069

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître BERNADAC (35), a été reçue le 24 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise Impasse Margot, cadastrée ZE 0069, d'une contenance totale de 1692m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

#### 1 Rue de Sein – ZL 285

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître LORET (35), a été reçue le 24 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 1 rue de Sein, cadastrée ZL 285, d'une contenance totale de 650m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

#### 7 rue des Aubiers – AB 171

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître PIRIOUX (35), a été reçue le 28 décembre 2019. Elle concerne la parcelle sise 7 rue des Aubiers, cadastrée AB 171, d'une contenance totale de 445m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

### **17/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – LOT 8 MENUISERIES INTERIEURES – AVENANT N° 1**

Madame Janine LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Dans le cadre de la restructuration de l'école élémentaire publique, la commune a approuvé le montant des travaux pour le lot 8, Menuiserie intérieure bois, à hauteur de 21 938,18 € HT de la société Martin menuiserie.

Après avancement du chantier, des moins-values et des travaux complémentaire sont à réaliser, à savoir :

- Des moins-values sur les anti-pinces doigts sur certains locaux annexes.
- Des travaux complémentaires pour des plinthes dans les classes.

Le montant de l'avenant n°1 représente la somme de 386,04 € HT.

Le conseil est invité à approuver l'avenant n°1 et à autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

***➤ VALIDE l'avenant n°1 pour les lots n°8 de la société Martin Menuiserie.***

***➤ AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rattache.***

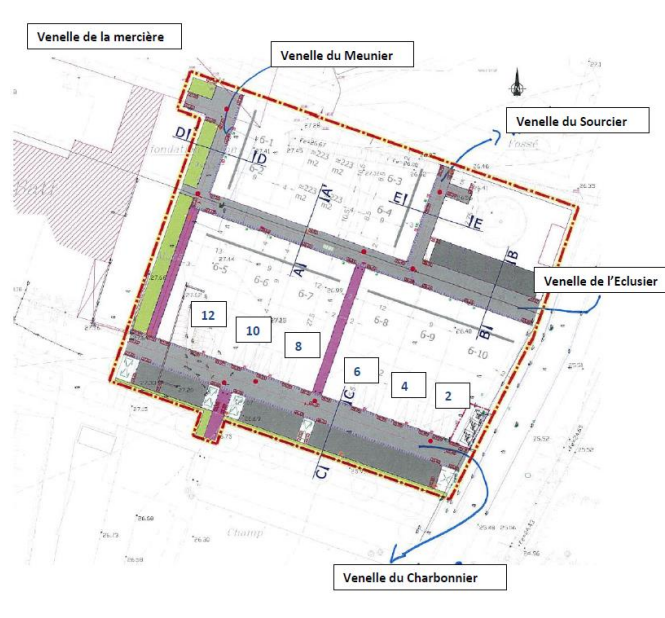
### **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE**

Un point d'étape sur les travaux de l'école élémentaire publique a été réalisé en Conseil municipal pour madame LE GOFF.

### **18/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 ZAC DE LA TOUCHE – QUARTIER DE LA TOUCHE - CHOIX DU NOM DES RUES**

Madame Janine LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à proposer et approuver les noms de rues (quatre venelles) situées autour de la ferme de la Touche.



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
 ⇒ VALIDE la proposition des noms des venelles ci-dessus.**

**19/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
 BUDGET PRIMITIF 2020 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET  
 EXTERIEURES**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Il est proposé au Conseil municipal les demandes de subventions formulées par les associations et établissements suivants :

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES COMMUNALES</b>	<b>2020</b>
Donneurs de sang	126€
Club de l'Amitié des Anciens	506€
UNC-AFN	126€
Doucalins	276€
Association les classes	150€
Parents et Amis de l'École Publique	642,60€
Association Parents Élèves École Privée (APEL)	310,08€
Handi-Chavagne	126€
USCC	8 134€
Ouest Athlétisme 35	1 670€
Vélo Club Chavagnais	3 250€
Club Cyclo	400€
Gymnastique Volontaire	1 282€
ACCA	126€
Association Familiale	1 352€
Amicale du personnel	126€
Amicale du personnel (si sortie)	500€
La compagnie du puits qui parle	126€
L'Avis des abeilles	126€
L'Espérance	7 244€
La Chavanaise	126€

Chavagne mémoire et patrimoine	126€
Association des Artisans et commerçants	126€
Chav'AMAP	126€
Chavagne en vigne	126€
Subvention non affectée	500€
Chavagne en jardin	126€
SEL échange	126€
Courir à Chavagne	876€
Atelier ludique	126€
FIB	1 810€
<b>TOTAL</b>	<b>30 792,68€</b>
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES</b>	
<b>2020</b>	
Chambre de Métiers CFA Saint-Grégoire	40,60€
Maison Familiale Rurale Montauban	20,30€
ANACR (association nationale des anciens combattants et résistants)	45€
SOS AMITIE	95€
Association Partage	415€
Aide à Domicile en Milieu Rural	990 €
L'étape	5 018,75€
Alcool Assistance	95€
Protection Civile 35	95€
Nos Chérubins Mordelles	3 121€
ADAPEI	95€
Les Ajoncs D'Or Montfort	20,30€
Subvention non affectée	200€
<b>TOTAL</b>	<b>10 250,95€</b>

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

**Ne participent pas aux votes :**

- ✓ Liliane GRASLAND concernant l'Etape
- ✓ Christiane LE BOZEC concernant l'USCC
- ✓ Katell AUTRET-CORMIER concernant Chavagne en Jardin
- ✓ Thierry STEPHAN concernant BCMP
- ✓ Philippe DENIER concernant l'USCC
- ✓ Hélène AMOURIAUX-PICARD concernant CHAV'AMAP

**⇒ APPROUVE les tableaux des subventions tels que présentés ci-dessus.**

**20/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES - FRAIS DE  
GESTION**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien des frais de gestion des écoles Élémentaire et Maternelle publiques à savoir :

Frais de gestions 2020 :

• École Élémentaire Publique - 8 classes	204,43€
• École Maternelle Publique - 4 classes	190,00€
	-----
	394 43€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**21/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE - PETIT MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge les dépenses suivantes :

☒ Écoles Publiques	
➤ Élémentaire : 8 classes x 132,90€ =	1 063,20€
➤ Maternelle : 4 classes x 280,00€ =	1 120,00€
	-----
	2 183,20€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

☒ École Sainte-Anne :	
➤ Élémentaire : 4 classes x 132,90€ =	531,60€
➤ Maternelle : 2 classes x 280,00€ =	560,00€
	-----
	1 091,60€

Les sommes allouées à l'école privée le seront sous forme de subvention versée au compte de l'OGEC - CRCA Chavagne n°3481577500043.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**22/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE -**  
**ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien à 31,11€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école élémentaire et à 30,72€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle.

En conséquence, il sera attribué :

➤ École Élémentaire Publique	
210 élèves x 31,11€ = .....	6 533,10€
➤ École Maternelle Publique	
105 élèves x 30,72€ = .....	3 225,60€

soit un total de.....9 758,70€

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 6067.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**23/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - ACQUISITION DE FOURNITURES**  
**SCOLAIRES**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien à 31,11€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école Primaire et à 30,72€ par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants de l'école maternelle comme suivant :

- Primaire: 88 élèves x 31,11€ =	2 737,68€
- Maternelle : 64 élèves x 30,72€ =	1 966,08€
<b>TOTAL =</b>	<b>4 703,76€</b>

Cette subvention sera versée pour l'école privée Sainte-Anne au compte de l'OGEC de Chavagne : CRCA Chavagne n°3481577500043.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**24/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUES -  
 SUBVENTION POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES, VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le maintien des sommes allouées en 2020 aux écoles publiques de Chavagne pour des projets pédagogiques et séjours éducatifs, à savoir :

- d'attribuer :
  - 15,74€ + 29,50€ = 45,24€ par élève pour l'École Élémentaire
  - 10,00€ + 18,00€ = 28,00€ par élève pour l'École Maternelle

<b>École Élémentaire Publique :</b> 210 élèves x 45,24€ =	<b>9 500,40€</b>
<b>École Maternelle Publique :</b> 105 élèves x 28,00€ =	<b>2 940,00€</b>

**qui seront versées aux comptes suivants :**

→ École Élémentaire Publique : Coopérative Scolaire CMB

→ École Maternelle Publique : Coopérative Scolaire CCP Rennes 835.02K

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**25/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
 BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET  
 PARTICIPATIONS - PROJETS PÉDAGOGIQUES, VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des projets pédagogiques et séjours éducatifs, à savoir :

➤ **pour les projets pédagogiques :**

- ♦ 15,74€ par élève pour l'École Primaire
- ♦ 10,00€ par élève pour l'École Maternelle

➤ **pour les voyages et séjours éducatifs :**

- ♦ 29,50€ par élève pour l'École Primaire
- ♦ 18,00€ par élève pour l'École Maternelle

**qui seront versées au compte OGEC CRCA Chavagne n°3481577500043**

<b>PROJETS PÉDAGOGIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
École Primaire Privée : 88 élèves x 15,74€ =	1 385,12€
École Maternelle Privée : 64 élèves x 10,00€ =	640,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 025,12€</b>



<b>VOYAGES ET SEJOURS EDUCATIFS</b>	<b>MONTANT</b>
École Primaire Privée : 88 élèves x 29,50€ =	2 596,00€
École Maternelle Privée : 64 élèves x 18,00€ =	1 152,00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 748,00€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**26/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUE ET PRIVÉE SAINTE-ANNE -  
ACQUISITION DE LIVRES SCOLAIRES**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de livres au Budget Primitif 2020.

- ☒ École Élémentaire Publique : 2 415€ en investissement Art. 2188, opération 96028
- ☒ École Élémentaire Privée : 1 012 € en fonctionnement Art. 6067

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**27/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - GARDERIE PETIT MATÉRIEL ET  
JEUX**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la prise en charge pour 2020 de la somme de 120€ pour l'achat de petit matériel et jeux pour la garderie de l'école privée Sainte-Anne.

Le règlement sera effectué sur présentation de factures à l'Article 606321.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ ACCEPTE la proposition ci-dessus.**

**28/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - PARTICIPATION AU DEFICIT  
GARDERIE**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Les crédits ouverts pour l'année 2020 s'élevaient à 3 385€ pour la participation au déficit de la garderie abondé 274€ correspondant à 23 sur 37 mercredis matins scolaires sur l'année 2019 soit une participation totale de 3 659 €. La semaine scolaire repassant à 8 demi-journées à la rentrée 2019/2020, il est proposé au Conseil municipal le maintien de la participation au déficit de la garderie Sainte Anne (hors mercredis matins) soit 3 385 € sur l'année 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ DECIDE de voter cette subvention de 3 385€ qui sera versée au CRCA Chavagne n°3481577500043 par trimestre et au vu des justificatifs.**

**29/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
BUDGET PRIMITIF 2020 - ECOLE PRIVEE SAINTE-ANNE - CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

La somme versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association représente pour l'année 2020 : 85 582,23€ (85 347,56€ en 2019). Ce montant correspond aux coûts d'un élève de la maternelle et de l'élémentaire publiques multipliés par les effectifs inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à l'école privée Sainte-Anne.

Coût d'un élève en élémentaire publique : 250,33 €  
 Coût d'un élève en maternelle publique : 1 175,11 €  
 Effectifs à l'école Sainte-Anne au 1<sup>er</sup> janvier 2020, répondant aux règles du contrat d'association.

- Élémentaire : 79 élèves
- Maternelle : 56 élèves

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**➤ VOTE le versement d'une subvention d'un montant de 85 582,23€.**

Cette somme sera mandatée par quart, à chaque trimestre, au regard des justificatifs fournis par l'O.G.E.C., sur leur compte au CRCA Chavagne n°3481577500043.

**➤ APPROUVE le principe de versement d'un 1<sup>er</sup> acompte en 2021 à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association dès janvier 2021 correspondant au 4<sup>ème</sup> acompte 2020 versé par anticipation au montant fixé en 2021 par le Conseil municipal.**

**30/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
 BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2019 – COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte de gestion 2019 de ce budget dressé par Monsieur JACQ, Receveur Principal du Centre des Finances Publiques de Chartres de Bretagne qui est la traduction comptable à l'identique du Compte administratif selon le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du lotissement artisanal du Bosquet pour l'exercice 2019 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2019 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2019 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 133 733,01€ se répartissant ainsi :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de + 90 193,72€,
- un résultat déficitaire d'investissement de : -223 926.73€.

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2019

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**

**➤ ADOPTE le compte de gestion 2019 du Trésorier de Chartres de Bretagne**

**31/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020  
 BUDGET DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le compte administratif 2019 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 671 780,19 € et un montant total de recettes de 538 047,18 €.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	223 926,73€	314 120,45 €	+ 90 193,72€
Investissement	447 853,46€	223 926,73€	- 223 926.73€
<b>TOTAL</b>	<b>671 780,19 €</b>	<b>538 047,18 €</b>	<b>- 133 733.01€</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent de 90 193,72€,  
 Celle d'investissement par un déficit de 223 926.73€.

Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de - 133 733.01€.

**René BOUILLON, Maire, ne participe pas au vote et se retire,**  
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
**☞APPROUVE le Compte Administratif 2019 du lotissement artisanal du bosquet.**

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de + 90 193,72€

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de - 223 926,73€.

### **32/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2020 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé:

Au regard de la balance des comptes fournis par monsieur JACQ, Trésorier du Centre National des Finances de Chartres de Bretagne les résultats du budget communal 2019 au 31 décembre 2019 présentent :

- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de - 223 926,73 €,
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 90 193,72 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- 90 193,72 € au compte 1068 – Réserves- en recette d'investissement.
- 0 € en fonctionnement au compte 002.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
**☞APPROUVE l'affectation de résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020  
comme suite :**

- 90 193,72 € au compte 1068 – Réserves- en recette d'investissement.
- 0 € en fonctionnement au compte 002.

### **33/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ARTISANAL DU BOSQUET 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2020 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 286 597,00€ pour la section de fonctionnement
- 465 854,07€ pour la section d'investissement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
**☞ APPROUVE le budget primitif 2020 du lotissement artisanal du bosquet.**  
**☞ CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution.**

### **34/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020 BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2019 - COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du lotissement du Parc des Villeneuves pour l'exercice 2019 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2019 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2019 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 49 066.00€ se répartissant ainsi :

- ♦ un résultat de fonctionnement **0€**
- ♦ un résultat déficitaire d'investissement de **49 066.00€**

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **ADOpte le compte de gestion 2019 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

**35/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le compte administratif 2019 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 147 198.00€ et un montant total de recettes de 98 132.00€.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Fonctionnement	49 066.00€	49 066.00€	0€
Investissement	98 132.00€	49 066.00€	- 49 066.00€
<b>TOTAL</b>	<b>147 198.00€</b>	<b>98 132.00€</b>	<b>- 49 066.00€</b>

La section de fonctionnement dégage un solde nul ; celle d'investissement par un déficit de 49 066.00€.

Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de 49 066,00€.

**René BOUILLON, Maire, se retire et ne participe pas au vote,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **APPROUVE le compte administratif 2019.**

**36/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET PRIMITIF DU PARC D'ACTIVITES DES VILLENEUVES 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2020 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 84 475,00€ pour la section de fonctionnement,
- 102 442,00€ pour la section d'investissement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **APPROUVE le budget primitif 2020 du Parc d'activités des Villeneuves.**  
➤ **CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution.**

**37/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET CŒUR DE VILLE 2019 - COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne a communiqué le résultat du budget cœur de ville pour l'exercice 2018 tel qu'il ressort du compte de gestion.

Il a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2019 et il a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.

Le compte de gestion en résultant pour l'exercice 2018 dégage un solde déficitaire égal à la somme de 88 349,28€ se répartissant ainsi :

- ✦ un résultat de fonctionnement de **0,10€**
- ✦ un résultat déficitaire d'investissement de **88 349,38€**

Le compte de gestion est visé et certifié conforme au compte administratif 2019.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :**  
➤ **ADOpte le compte de gestion 2019 du Trésorier de Chartres de Bretagne.**

**38/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020****BUDGET CŒUR DE VILLE 2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le compte administratif 2019 est conforme au Compte de gestion présenté précédemment et fait apparaître un montant total de dépenses de 265 048,14€ et un montant total de recettes de 176 698,86€.

Celles-ci se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	88 349,38€	88 349,48€	0,10€
Investissement	176 698,76€	88 349,38€	- 88 349,38€
<b>TOTAL</b>	<b>265 048,14€</b>	<b>176 698,86€</b>	<b>- 88 349,28€</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent de 0,10€ ; celle d'investissement par un déficit de 88 349,38€.

Le compte administratif présente un résultat global de clôture déficitaire de 88 349,28€.

**René BOUILLON, Maire, se retire et ne participe pas au vote,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :  
⇒ ADOPTE le compte administratif 2019.**

**39/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020****BUDGET PRIMITIF CŒUR DE VILLE 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver le budget primitif 2020 de ce lotissement qui s'équilibre à hauteur de :

- 93 354,00€ pour la section de fonctionnement,
- 181 698,76€ pour la section d'investissement

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**⇒ APPROUVE le budget primitif 2019 du Cœur de Ville.**

**⇒ CHARGE Monsieur le Maire de le mettre à exécution**

**40/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020****BUDGET PRIMITIF 2020- POLE ENFANCE – PROPOSITIONS DE TARIFS 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver les propositions de tarifs 2020 pour le pôle enfance applicables à compter du 17 février 2020.

	LIEU	TRANCHES D'AGES et DUREE d'intervention	Coût /enfant	Participation à la charge des familles (50 % du coût total)	Proposition de tarif demandé aux familles (hors transport)
<b>Cinéma</b>	La Bobine (Bréal sous Montfort)	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Spectacles vivants</b>	Centres culturels (Rennes, Chartres de Bretagne, Pacé, Montfort sur Meu,...)	séance par enfant	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
		séance par enfant	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
		séance par enfant	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Les Champs Libres</b>	Espace des Sciences : Labo de Merlin	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>

	Espace des Sciences : Planétarium	séance par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
	Animations au Musée de Bretagne	atelier par enfant	3,00 €	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<b>Office de tourisme de Rennes Métropole</b>	Rennes	circuit découverte (Au fil de l'eau...), visite guidée ou animation du patrimoine (groupe de 20 maxi)	5,80 €	2,90 €	<b>3,00 €</b>
<b>CPIE Val de Vilaine</b>	Saint Just	animation journée (forfait groupe : 350€) 30 enfants	11,66 €	5,83 €	<b>6,00 €</b>
<b>CPIE Forêt de Brocéliande</b>	Concoret	animation demi-journée (forfait groupe : 155€) 30 enfants	5,16 €	2,58 €	<b>2,50 €</b>
		animation journée (forfait groupe : 265€) 30 enfants	8,83 €	4,42 €	<b>4,50 €</b>
<b>La porte des secrets en Brocéliande</b>	Paimpont	1 entrée	4,50 €	2,25 €	<b>2,00 €</b>
<b>Cârouj</b>	Monterfil	entrée par enfant	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
<b>Asinerie Histoire d'ânes</b>	La Bouexière	forfait demi-journée : 190€ pour un groupe de 30 enfants	6,33 €	3,17 €	<b>3,00 €</b>
		forfait journée : 300€ pour un groupe de 30 enfants	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Jardin des Mille Pas</b>	Rennes	demi-journée d'animation pour 15 enfants : 160€	10,66 €	5,33 €	<b>5,00 €</b>
		journée d'animation pour 15 enfants : 300€	20,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
<b>Ecodomaine de l'Etrillet</b>	Bruz	jeu de piste / découverte du domaine (30€ pour un groupe de 12 enfants)	2,50 €	1,25 €	<b>1,50 €</b>
		Animations faune et flore aquatique (40€ groupe de 12 enfants)	3,33 €	1,67 €	<b>1,50 €</b>
<b>La P'tite Ferme</b>	Laillé	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Ferme pédagogique Le Moulin du Bois</b>	Chartres de Bretagne	demi-journée pour un groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
		journée pour une groupe de 10 à 30 personnes. Prix par enfant	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>La Ferme en cavale</b>	Vezin le coquet	demi-journée	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		journée	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Les Jardins Rocamble</b>	Corps Nuds	entrée visite libre	3,50 €	1,75 €	<b>1,50 €</b>

		animation	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
<b>La Ferme de Trénube</b>	Talensac	animation demi-journée	9,50 €	4,75 €	<b>4,50 €</b>
		animation journée	13,50 €	6,75 €	<b>6,50 €</b>
<b>Jardins de Brocéliande</b>	Bréal Sous Montfort	1entrée	4,10 €	2,05 €	<b>2,00 €</b>
		animation par enfant + entrée	6,70 €	3,35 €	<b>3,50 €</b>
<b>La Halte du Volcan</b>	Pléchatel	entrée parc animalier	5,00 €	2,50 €	<b>2,50 €</b>
<b>La Ferme du Monde</b>	Carentoir	entrée par enfant Maternelle	4,50 €	2,25 €	<b>2,50 €</b>
		entrée par enfant Elementaire	5,50 €	2,75 €	
<b>Domaine du Boulet</b>	Saint Aubin d'Aubigné	initiation voile	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
		initiation Kayak	11,00 €	5,50 €	<b>5,50 €</b>
		activité nature au choix (course d'orientation, découverte de l'environnement, VTT)	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Canoë Kayak Club</b>	Pont Réan	séance 1H	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		séance 2H	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Base Sports Nature</b>	Cesson-Sévigné	séance découverte (kayak, rafting en eaux douces ou eaux vives)	12,30 €	6,15 €	<b>6,00 €</b>
<b>La maison du Canal d'Ille et Rance</b>	Hédé	animation	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
<b>Domaine de Trémelin</b>	Iffendic	Aventur'O Lac - Escalad'arbres	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Equitation</b>	Fenicat Bruz	journée Nature prix / enfant	22,00 €	11,00 €	<b>11,00 €</b>
		journée Poneys prix / enfant	28,00 €	14,00 €	<b>14,00 €</b>
		Journée mixte Poneys/Nature	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
	La perelle Bruz	journée Poneys prix / enfant	25,00 €	12,50 €	<b>12,50 €</b>
<b>Auberge des VoyaJoueurs</b>	Monteneuf	demi-journée	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>Enigmaparc</b>	Janzé	1 entrée	10,50 €	5,25 €	<b>5,00 €</b>
<b>Patinoire</b>	Le Blizz (Rennes)	entrée + patins (vacances)	5,50 €	2,75 €	<b>2,50 €</b>
		entrée + patins hors (mercredi vacances)	4,50 €	2,25 €	<b>2,50 €</b>
<b>Piscine</b>	La conterie (Chartres de Bretagne)	carnet 10 entrées : 32,10 €	3,21 €	1,61 €	<b>1,50 €</b>
	Rennes	entrée par enfant	1,80 €	0,90 €	<b>1,00 €</b>
<b>Cap Multisports</b>	La Mézière	de 8 à 16 pers	10,00 €	5,00 €	<b>5,00 €</b>

		de 17 à 24 pers	8,50 €	4,25 €	<b>4,00 €</b>
		+ de 25 pers	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
<b>Accro branche</b>	Forêt Adrénaline Rennes	parcours Kid1 (4-6 ans)	11,00 €	5,50 €	<b>5,50 €</b>
		parcours Kid 2 (7-9 ans)	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
		parcours Junior (10-13 ans)	16,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Space laser</b>	Rennes Cleunay	1 partie (-14 ans)	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
		2 parties (-14 ans)	16,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Laser Game</b>	Montgermont	prix pour 2 parties de 20 min	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
		prix pour 3 parties (le matin uniquement)	14,00 €	7,00 €	<b>7,00 €</b>
<b>Bubble Bump</b>	La mézière	1 partie	15,00 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>
<b>Breizh Bubble Soccer</b>	Rennes	1 partie	12,00 €	6,00 €	<b>6,00 €</b>
<b>Bowling</b>	Centre Alma (Rennes)	1 partie	4,00 €	2,00 €	<b>2,00 €</b>
<b>Virtual Escape</b>	Rennes rue du Noyer	1 partie (à partir de 10 ans)	20,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
<b>Block out</b>	escalade indoor Rennes	séance découverte 1H	13,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>
<b>Woupi</b>	Cesson-Sévigné ou Cap Malo	1 entrée jusqu'à 12h	6,00 €	3,00 €	<b>3,00 €</b>
		1 entrée jusqu'à 14h	7,00 €	3,50 €	<b>3,50 €</b>
		1 entrée jusqu'à 16h	8,00 €	4,00 €	<b>4,00 €</b>
<b>Royal Kids</b>	Montgermont	1 entrée illimitée	9,50 €	4,75 €	<b>4,50 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
 ☉ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**  
 ☉ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

**41/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**  
**BUDGET PRIMITIF 2020 – POLE JEUNESSE – PROPOSITIONS DE TARIFS 2020**

Monsieur Denis SIMON, Adjoint, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver les propositions de tarifs 2020 pour le pôle jeunesse applicables à compter du 17 février 2020.

ACTIVITES Jeunesse	INTERVENANT / ENTREPRISE	LIEU	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	Coût total/jeune	Participation à la charge des jeunes (2/3 du coût total)	Proposition du tarif demandé aux jeunes
<b>Bowling</b>	Centre Alma	Rennes	Tarif 1 partie 14h00-20h00 (du lundi au vendredi)	7,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
			Tarif 1 partie de 20h à la fermeture (du lundi au jeudi)	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie vendredi soir	8,50 €	5,67 €	<b>5,70 €</b>
			Forfait 2 parties 14h00-20h00	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>



			Forfait 2 parties de 20h à la fermeture	13,20 €	8,80 €	<b>8,80 €</b>
			Forfait 2 parties vendredi soir	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
			Forfait 3 parties 14h00-20h00	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>
			Forfait 3 parties de 20h à la fermeture	18,80 €	12,53 €	<b>12,60 €</b>
			Forfait 3 parties vendredi soir	21,50 €	14,33 €	<b>14,40 €</b>
	Cap Malo	La Mézière	Tarif 1 partie le matin +location chaussures 1,90€	5,90 €	3,93 €	<b>4,00 €</b>
			Tarif 1 partie l'après-midi	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie en soirée	7,60 €	5,07 €	<b>5,10 €</b>
			Tarif 1 partie vendredi soir	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>
			Forfait 3 parties avant 20h	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>
			Forfait 3 parties après 20h	14,30 €	9,53 €	<b>9,60 €</b>
<b>Cinéma</b>	Colombier	Bruz	tarif - de 14 ans	5,00 €	3,33 €	<b>3,40 €</b>
			tarif étudiants et - de 26 ans	6,50 €	4,33 €	<b>4,40 €</b>
	Gaumont	Rennes	tarif - de 14 ans	5,50 €	3,67 €	<b>3,70 €</b>
			tarif + de 14 ans en semaine	6,90 €	4,60 €	<b>4,60 €</b>
			tarif + de 14 ans week-end	7,90 €	5,27 €	<b>5,30 €</b>
	Méga CGR	Cap Malo / La Mézière	tarif - de 16 ans	5,40 €	3,60 €	<b>3,60 €</b>
tarif étudiants et - de 18 ans			6,90 €	4,60 €	<b>4,60 €</b>	
<b>Karting</b>	Karting de Rennes	Bruz	Mini kart (7 à 13 ans) pour 20 min (13€ les 10 min)	26,00 €	17,33 €	<b>17,40 €</b>
			kart pour plus de 14 ans pour 20 min (17 € les 10 min et 15€ les suivantes)	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>
	Royal kart	Cap Malo / La Mézière	de 7 à 14 ans pour 10 min	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
			de 7 à 14 ans pour 20 min	24,00 €	16,00 €	<b>16,00 €</b>
			les + de 14 ans pour 10 min	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>
			les + de 14 ans pour 20 min	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>
<b>Accrobranche</b>	Parc des grands chênes	Bazouges La Perouse	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
	Fôret Adrénaline	Cesson-Sévigné	Parcours acrobatique pour les 10-13 ans	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
			Parcours acrobatique pour les 14 ans et plus	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
<b>Paintball</b>	R'Game	Quelneuc	Forfait 200 billes + combinaison	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Forfait 250 billes + combinaison	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
	Quatier général	Goven	Forfait 200 billes + combinaison	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			forfait 300 billes + combinaison	25,00 €	16,67 €	<b>17,70 €</b>
<b>Patinoire</b>	Le Blizz	Rennes	Tarif en journée -16 ans	7,70 €	5,13 €	<b>5,20 €</b>
			Tarif jeudi soir -16 ans	5,40 €	3,60 €	<b>3,60 €</b>
			Tarif plein + 16 ans	8,80 €	5,87 €	<b>5,90 €</b>
<b>Piscine</b>	Cesson	Cesson-Sévigné	pour info tarif individuel - de 18 ans	3,90 €	2,60 €	<b>2,60 €</b>
			carnet de 10 entrées : 29€	2,90 €	1,93 €	<b>2,00 €</b>
	La Conterrie	Chartres de Bretagne	tarif individuel -15 ans	4,10 €	2,73 €	<b>2,80 €</b>
			tarif individuel +16 ans	5,45 €	3,63 €	<b>3,70 €</b>
			carnet de 10 entrées - de 15 ans: 36,8 €	3,68 €	2,45 €	<b>2,50 €</b>

			carnet de 10 entrées + de 16 ans: 49,25 €	4,93 €	3,29 €	<b>3,30 €</b>
			séance de sauna + hamman pour 3/4 pers	6,30 €	4,20 €	<b>4,20 €</b>
	Bréquiny	Rennes	1 entrée moins de 18 ans	2,10 €	1,40 €	<b>1,40 €</b>
<b>Activités Nautiques</b>	Stade d'eaux vives	Cesson-Sévigné	Kayak	11,80 €	7,87 €	<b>7,90 €</b>
			Rafting	11,80 €	7,87 €	<b>7,90 €</b>
	CKCPR	Pont-Réan	Kayak	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
	Les corsaires malouins	Saint Malo	Kayak de mer (balade)	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
			Kayak de mer (randonnée)	32,00 €	21,33 €	<b>21,40 €</b>
	Surfschool	Saint Malo	Skibus	13,00 €	8,67 €	<b>8,70 €</b>
			char à voile (jusqu'à 3 personnes par char)	10,60 €	7,07 €	<b>7,10 €</b>
			paddle/planche à voile	25,00 €	16,67 €	<b>16,70 €</b>
			Catamaran (4 par bateaux)	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
	Avel	Cherruex	Char à voile pour 1 h	20,00 €	13,33 €	<b>13,40 €</b>
			Char à voile pour 2 h	40,00 €	26,67 €	<b>26,70 €</b>
	Club Nautique	Taupont	Wakeboard/SKI	15,00 €	10,00 €	<b>10,00 €</b>
Bouée tractée pour 4 : 45 €			11,25 €	7,50 €	<b>7,50 €</b>	
La Rincerie	La Selle-Craonnaise	Activités- Nautisme (voile, kayak, paddle...)	17,00 €	11,33 €	<b>11,40 €</b>	
<b>Parc</b>	Cobac Parc	Ilanhelin	Cobac parc + Aqua'fun parc	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
	Ange michel	St Martin de Landelles	entrée plus de 12 ans	11,00 €	7,33 €	<b>7,40 €</b>
	Kampus		parcours trampoline	17,80 €	11,87 €	<b>11,90 €</b>
<b>Space laser</b>	Cleunay	Rennes	Forfait 2 parties	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
<b>Laser Game</b>		Cesson-Sévigné	Forfait pour 2 parties en journée	12,00 €	8,00 €	<b>8,00 €</b>
			Forfait pour 2 parties en soirée et week-end	14,00 €	9,33 €	<b>9,40 €</b>
<b>Escape Room</b>	Breizh Escape	Rennes	Tarif par escape	16,00 €	10,67 €	<b>10,70 €</b>
<b>Réalité Virtuelle</b>	Virtual Room	Rennes	tarif individuel	18,00 €	12,00 €	<b>12,00 €</b>
<b>Sortie culturelle</b>	Champs libres- Espaces des sciences	Rennes	Tarif expo ou planétarium	4,00 €	2,67 €	<b>2,70 €</b>
			Tarif expo + planétarium	8,00 €	4,67 €	<b>4,70 €</b>
	FRAC	Rennes	Visite libre	2,00 €	1,33 €	<b>1,40 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**  
 ☞ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**  
 ☞ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

#### **42/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020** **SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté les différents tarifs qui seront encaissés en régie au foyer des jeunes :

<b>Boissons fruitées</b>	<b>0,60€</b>
<b>Boissons fruitées en briquettes</b>	<b>0,30€</b>
<b>Café ou thé en dosette</b>	<b>0,20€</b>
<b>Friandises, barres chocolatées</b>	<b>0,50€</b>
<b>Adhésion chavagnais</b>	<b>5€</b>
<b>Adhésion extérieurs</b>	<b>7€</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **APPROUVE les tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

#### **43/2020 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**

##### **SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – ADHESIONS 2020 - TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté les tarifs des différentes activités ainsi que les tarifs des activités qui auront lieu au foyer des jeunes pour l'année.

<b>ADHESION ANNUELLE 2020- jeunesse</b>		
<b>Coût d'adhésion jeune chavagnais</b>		<b>5,00 €</b>
<b>Coût d'adhésion jeune extérieur</b>		<b>7,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **APPROUVE le tableau des tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

#### **44/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**

##### **SPORTS ET JEUNESSE - FOYER JEUNES – TRANSPORTS – TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté les tarifs des transports du foyer des jeunes pour l'année.

<b>DEPLACEMENT Jeunesse</b>	<b>EXPLICATIONS</b>	<b>Participation des jeunes</b>
<b>STAR</b>	pour un déplacement en bus (aller-retour) soit 1,5 €	<b>1,00 €</b>
<b>Car (transporteur)</b>	pour un déplacement en car dans Rennes Métropole	<b>2,00 €</b>
	déplacement 120 km	<b>3,00 €</b>
	déplacement 140 km	<b>4,00 €</b>
	déplacement 160 km	<b>5,00 €</b>
	déplacement 200 km	<b>6,00 €</b>
<i>Pour les autres sorties (plus ponctuelles ou exceptionnelles), des devis seront demandés à plusieurs transporteurs et un tarif sera proposé au conseil.</i>		
<i>Le transport pourra être annulé si moins de 6 jeunes à participer</i>		

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **APPROUVE le tableau des tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

#### **45/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020**

##### **CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL – TRANSPORTS – TARIFS**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté les tarifs des transports du centre de loisirs municipal pour l'année.

<b><u>TARIFS POUR LES TRANSPORTS 2020 - ENFANCE</u></b>		<b>Proposition de tarif demandé aux familles</b>
Déplacement en bus	1 trajet sur le réseau STAR	<b>0,50 €</b>
Déplacement en car	1 trajet dans Rennes Métropole (ou aller-retour inférieur à 60 km)	<b>2,00 €</b>
	1 trajet (aller-retour entre 60 à 100 km)	<b>3,00 €</b>
	1 trajet (aller-retour supérieur à 100 km)	<b>4,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

➤ **APPROUVE le tableau des tarifs ci-dessus,**

➤ **DECIDE de les appliquer à compter du 17 février 2020.**

**46/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020****CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL ET FOYER JEUNES - VEILLEES – TARIF**

Monsieur SIMON Denis, Adjoint, a présenté le forfait proposé pour les veillées organisés pour les 10-13 ans pour les périodes de vacances scolaires sur l'année à savoir :

<b>Veillée (animation : 17h30 – 21h30 + repas)</b>	<b>5€</b>
--	-----------

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **APPROUVE le tarif ci-dessus,**

☞ **DECIDE de l'appliquer à compter du 17 février 2020.**

**47/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020****DISPOSITIF SORTIR ! – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA POURSUITE DE CE DISPOSITIF DANS LA COMMUNE DE CHAVAGNE**

Madame Liliane GRASLAND, Adjointe, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver un avenant à la Convention initiale signée entre la commune de Chavagne, Rennes Métropole et l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale visant à modifier les articles 2 et 5 relatifs à la durée de la convention et aux modalités financières dans le cadre de la mise en place du dispositif SORTIR !, à savoir :

Selon l'article 2-1, une estimation est réalisée conjointement par l'APRAS, la commune et Rennes Métropole sur la base de l'évolution des indicateurs sociaux ainsi que des évolutions de populations susceptibles d'être envisagées dans la période de mise en œuvre (livraison de logements sociaux par exemple)

Un fonds géré par l'APRAS est constitué par la commune à hauteur de 80% et Rennes Métropole à hauteur de 20%. Si au cours de l'exercice, les estimations s'avèrent insuffisantes, la commune et Rennes Métropole ajustent leurs contributions respectives au fonds. A l'inverse, le reliquat sera réaffecté à l'exercice suivant ou remboursé à la commune si cette dernière souhaitait se retirer du dispositif. Pour l'année 2020, le montant estimé de contribution de la commune s'élève à 6 500 € et 1 625 € pour Rennes Métropole.

Concernant les modalités de durée de la présente convention, article 5, le présent avenant prolonge l'expérimentation du dispositif SORTIR !, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. La pérennisation de cette action au-delà de la durée de cet avenant devra faire l'objet d'une décision conjointe de la commune et de Rennes Métropole au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:**

☞ **APPROUVE l'avenant à la convention relative à la poursuite du dispositif Sortir ! pour l'année 2020 pour la commune de Chavagne.**

☞ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**